

L'Étendard

LES CHEVALIERS DE COLOMB

*Chez moi,
il y a une place pour toi!*



Vol. 13 • no. 5 Février 2013



Mes frères Chevaliers

À l'occasion du Nouvel an, nous avons échangé nos voeux de bonne année: santé, bonheur, prospérité. Arrêtons-nous un instant pour appliquer ces souhaits à notre Ordre colombien. La santé de nos Conseils est assurée par la relève, le bonheur se concrétise dans la fraternité et la prospérité de nos Conseils dans la conservation et la croissance de nos effectifs.



Votre Député d'État vous appelle à l'aide aujourd'hui. Grands Chevaliers, Officiers et membres, « À L'AIDE ! ». C'est la période du renouvellement de notre carte de membre. Pouvons-nous envisager qu'en 2013, aucun avis de suspension ne sera émis, parce que le comité de conservation aura pris sa tâche au sérieux. Aux membres de ce comité: « À L'AIDE ! » Entrez personnellement en contact avec chaque membre qui tarde ou hésite à se mettre en règle. « Mon frère, dans notre Conseil, il y a une place pour toi ». Quel intérêt avons-nous à conserver tous les membres de notre Conseil?

Régulièrement, des Conseils célèbrent avec fierté un anniversaire de fondation. Demandons-nous sérieusement, que sera notre Conseil dans un an, dans cinq ans? Mon souhait le plus sincère, c'est que ces Conseils demeurent bien vivants et qu'ils continuent à grandir. Ils sont nécessaires plus que jamais dans le Québec d'aujourd'hui.

Avons-nous encore foi en notre vénérable fondateur, à la chevalerie colombienne au Québec, à notre Conseil, à nos membres? Notre foi se serait-elle attiédie? Sans doute qu'elle est parfois mise à rude épreuve. Ce fut aussi le lot de notre fondateur, l'abbé Michael J McGivney. Mais avec sa force de caractère et l'aide d'EN-HAUT, il a tenu bon et son oeuvre est née. Elle est aujourd'hui entre nos mains. Et pour que cette oeuvre survive et s'épanouisse, je fais appel à votre solidarité, « À L'AIDE ! ».

Pierre Beaucage
Député d'État



Un membre par Conseil, par mois



Feuillelet d'information destiné aux Officiers et intervenants de la structure colombienne
www.chevaliersdecolomb.com

UN COMITÉ SPÉCIAL... DANS UN PLAN D'ACTION ANNUEL



Bonjour frères Chevaliers

Nous voilà rendus à la mi-année. Nous sommes dans le cœur de nos cérémonies d'accueil aux Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième degrés. Des objectifs importants nous ont été attribués par le Conseil Suprême et nous avons à cœur au Conseil d'État de les atteindre car il en va de l'avenir de notre mouvement. Un comité spécial est en place et ces personnes réaliseront à partir de maintenant un plan d'action qui nous permettra d'être actif 12 mois par année au niveau recrutement, conservation et réadmission. Nous souhaitons que tous nos officiers dans nos régions, districts et conseils mettent l'épaule à la roue et s'engageront en véritables frères Chevaliers dans la poursuite de notre œuvre.

Fraternellement vôtre
Charles E. Landry
Secrétaire d'État

LE COMITÉ DE CONSERVATION SE MET A L'ŒUVRE FÉVRIER EST ARRIVÉ.



Le 2e avis est maintenant envoyé. Donc cela veut dire que :

Chaque Secrétaire Financier doit remettre la liste des membres non en règle au Grand Chevalier afin que celui-ci la vérifie et la remette aux membres du comité de conservation.

Chaque membre inscrit sur cette liste doit être appelé ou rencontré, son parrain devrait être mis au courant de ce fait aussi. Le comité de conservation peut et doit demander de l'aide de l'agent de la fraternelle qui se fera un plaisir de donner un coup de main.

Messieurs cette année le but est :

ÉVITONS LES SUSPENSIONS

Yves Martin
Directeur Membership

CAMPAGNE DES PEUVRES



Vénérables Officiers de Conseils

Lorsque vous recevrez des livrets non vendus. Veuillez vous assurer que les billets n'ont pas été grattés avant de les remettre au Coordonnateur régional de votre Région. Les Conseils sont responsables des livrets reçus.

Merci de votre collaboration.

LES GAGNANTS «GRATTEUX» DE 500 \$

Région 01 - Albert Lucas - **Région 02 - Hélène Villeneuve** - Région 03 - Chantal Gagnon
Région 04 - Michel Vachon - Région 08 - Guy Robinette- Région 10 - Marc Brière
Région 11 - Maurice Imbeault - Région 12 - Monique Dubois - **Région 14 - Laval Pélletier**
Région 16 - Nathalie Cauchon

Encore 6 gagnants à venir
en caractère gras - depuis la dernière parution

LES ADMINISTRATEURS: DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Chers Frères Chevaliers,

Ce mois-ci, j'ai choisi de traiter de deux questions juridiques distinctes.

Dans un article paru dans l'édition de décembre 2012 de l'Étendard, j'ai traité du statut juridique de nos conseils, rappelant au passage certains passages de la Loi 213. À la lecture de cette loi, on comprend que les conseils sont des entités juridiques distinctes de leurs membres. En tant que personnes morales, les conseils sont eux-mêmes responsables des obligations contractées en leur nom par les membres de chaque exécutif. Sous réserve de certaines exceptions, ces officiers ne sont pas responsables des obligations du conseil à l'égard des tiers. Mais qu'en est-il des obligations des membres de l'exécutif à l'égard du conseil lui-même? En effet, en acceptant d'occuper un poste au sein de l'exécutif d'un conseil, les officiers acceptent dès lors une charge qui leur impose diverses responsabilités à l'égard du conseil et de ses membres. Ces responsabilités sont décrites dans la Charte, les Règlements et la Charte des Chevaliers de Colomb. Mais si ce document régit le mode de fonctionnement de notre Ordre et de nos conseils, on ne peut pas faire abstraction du droit québécois dans lequel nos Charte, Règlements et Constitution sont enchâssés. En définitive, les conseils sont des personnes morales et les exécutifs forment un conseil d'administration. Et en tant qu'administrateurs, les membres de l'exécutif ont des devoirs et des responsabilités à l'égard de leur conseil qui découlent, notamment, du Code civil du Québec. Ainsi, par exemple, les articles 322, 323 et 324 du Code civil énoncent ce qui suit.



- L'administrateur (d'une personne morale) doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.»

- L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.»

- L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.»

En revanche, aux termes de l'article 325 Ccq:

- Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.»

Il ressort de ce qui précède que les membres de l'exécutif, en tant qu'administrateurs de leur conseil, doivent éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. Si le Code civil contient des dispositions permettant que de telles situations soient évitées ou, du moins, que de telles transactions soient effectuées en toute transparence, nous invitons les officiers à faire preuve de prudence. Et nous invitons les membres à être vigilants...

L'autre question juridique sur laquelle je veux attirer votre attention est celui de l'impôt.

Je ne suis pas fiscaliste. Par conséquent, je limiterai mes observations. Je peux toutefois me réjouir que, en général, notre Ordre et nos conseils ne sont pas dans le collimateur des autorités fiscales. Mais Selon Benjamin Franklin, il y a deux choses de certaines dans la vie: la mort et les impôts. Par conséquent, puisque nous sommes mortels, on peut s'attendre à ce que l'impôt s'intéresse à nous, en tant que Chevaliers, un jour ou l'autre.

Des démêlés récents d'un conseil avec l'Agence du revenu du Canada m'ont en effet éveillé quant aux risques que nous sommes susceptibles d'encourir en matière fiscale. Même si nos conseils peuvent se qualifier d'organisme sans but lucratif (OSBL) et que, du coup, ils sont exonérés d'impôt, cela ne signifie pas que nos conseils ne peuvent pas se retrouver sous les projecteurs des autorités fiscales. Lorsqu'un OSBL exploite une entreprise et qu'il le fait dans le but de réaliser des bénéfices, même si cela est accessoire ou secondaire à l'objectif de recouvrement des coûts d'exploitation, il pourrait être privé des exemptions d'impôt accordée à un tel organisme. Un indice d'une telle situation: lorsqu'une organisation a accumulé un important montant d'actif au fil des ans. Lorsqu'un OSBL a accumulé un important excédent d'exploitation et que cela dépasse les besoins raisonnables d'un OSBL, il se pourrait que les autorités fiscales considèrent que l'entreprise exploitée par un OSBL est en fait à des fins lucratives.

Au cours des derniers mois depuis mon arrivée au poste d'avocat d'État, j'ai eu à traiter des problèmes entourant des conseils ou des assemblées qui, pour la grande majorité, avaient ceci en commun: ils étaient propriétaires d'un immeuble, voire même parfois de plusieurs immeubles. En soit, cela n'est pas un problème: notre loi constitutive ainsi que le Code civil autorisent les personnes morales que sont les conseils à exercer un droit de propriété sur des biens immobiliers. Là où ça se complique, c'est que ces conseils en viennent à consacrer trop d'énergie à gérer ces immeubles aux seules fins d'y opérer une salle de quille ou de louer des locaux pour y organiser des réceptions. Non seulement cela n'est pas toujours fait dans le respect de nos quatre valeurs cardinales, mais il ne faudrait pas se surprendre si un jour l'impôt, comme l'Ankou, vient frapper à la porte de ces conseils...

Me Jean-Luc Bilodeau
Avocat d'État

Ankou: personnalisation de la mort en Bretagne



UN NOUVEAU MEMBRE, PAR CONSEIL, PAR MOIS

Le District gagnant pour le mois de décembre des cartes-cadeaux est le District 55, M. Louis de la Ronde, FÉLICITATIONS.

Notre mot d'ordre pour le dossier membership est simple «un nouveau membre, par conseil, par mois ». Pour ce mois-ci, seulement 114 conseils ont répondu à notre appel sur 518 conseils actifs.

Je vous ai déjà mentionné de supporter des membres qui auraient négligé de payer leur dû, cette année, j'aimerais qu'on se donne un mot d'ordre et que chaque Conseil supporte des membres pour un maximum de 3% de son membership. (Un conseil de 200 membres devrait supporter un maximum de 6 membres et ne devrait suspendre personne si on ne fait pas l'effort de supporter des membres). Cela va rapporter. *Le membre que vous aurez décidé de supporter devra recevoir sa carte de voyage avec un mot du Grand Chevalier lui indiquant que le conseil a décidé de couvrir les frais de sa carte pour ne pas qu'il perde les avantages reliés à sa carte.*

Voici nos principes mis de l'avant tout simplement :

1. Charité - cela va de soi.
2. Unité - être tous pour un.
3. Fraternité - ce que vous êtes prêt à faire pour aider un frère
4. Patriotisme - le fait de travailler en fonction de garder le plus de membres possible vise essentiellement à consolider nos forces dans le seul but ultime, de servir notre communauté.

Anecdote : *Lorsque j'étais Grand Chevalier, mon Conseil a supporté 4 membres qui par un effort constant se sont tous remis en règle l'année suivante.*



SUPER PROMOTION

Frère Chevalier,

Tous les conseils ont reçu ou recevront bientôt un message de notre Chevalier Suprême les avisant qu'à partir de maintenant et jusqu'au 30 juin 2013, chaque Conseil recevra un crédit de 9,00 \$ pour chaque nouveau membre recruté. Le Conseil se verra également créditer le même montant, soit 9,00 \$, pour chaque réinstallation ou réactivation de membres suspendus avant le 1er janvier 2013. Aucune limite n'est fixée, quant au montant total que chaque Conseil peut recevoir, par l'entremise de ce programme.

Pour chaque Conseil, le crédit sera calculé et appliqué sur la facturation du 1er juillet 2013. Avec cette promotion, vous avez un outil additionnel pour travailler sur votre liste de membres suspendus que vous pouvez recevoir sur demande en m'envoyant un courriel. Vous pourriez offrir à tous membres voulant se remettre en règle avant le 30 juin 2013 (avec la permission des conseils impliqués) une réduction sur le prix de la carte (*exemple : moitié prix...*).

De plus, l'incitatif provincial pour l'année 2012-13 pour le meilleur recruteur inclut les membres récupérés. Inciter vos membres à recruter en leur rappelant que le meilleur recruteur du Québec se verra offrir un voyage pour participer activement au Congrès Suprême qui se tiendra en août 2013 à San Antonio, Texas. Un prix d'une valeur de 3 000 \$.

alainsmith1960@gmail.com 819-743-8894 (TEXTO)

Alain Smith
Directeur Programme
Recrutement - Conservation Récupération

Chez moi, il y a une place pour toi!

INCITATIFS année colombienne 2012-2013

Trophée Jean-B. Migneault présenté à la Région ayant eu la meilleure performance pour l'année par rapport à l'objectif fixé par le Suprême.

Montre à l'effigie des chevaliers

ayant eu la meilleure performance pour l'année par rapport à l'objectif fixé par le Suprême Un Coordonnateur régional et Un Député de District

4 Cartes-cadeaux Canadian-Tire (25\$)

Chaque mois, il y aura un tirage au sort entre les 5 meilleurs districts ayant eu la meilleure performance pour le mois par rapport à l'objectif fixé en début d'année par le Suprême.

(Expiration juin 2013)

VALORISONS LES RECRUTEURS RÉCOMPENSE AUX MEILLEURS

(nouveau membre ou récupération).

LE GRAND GAGNANT sera invité à participer activement au Congrès Suprême qui se tiendra en août 2013 à San Antonio, Texas. Un prix d'une valeur de 3 000 \$

Le **2^e** gagnant sera invité à participer activement au Congrès provincial en avril 2014.

Le **3^e** gagnant sera invité à participer activement au Congrès d'orientation en juillet 2014.

Le **4^e** gagnant sera invité à participer activement au Congrès Mi-Année en novembre 2013.

Les 3 meilleurs recruteurs par région se verront remettre un certificat de mérite. De plus, le grand gagnant de la région se verra inviter à participer activement au Congrès régional comme invité d'honneur

En cas d'égalité, un tirage au sort déterminera le ou les gagnant(s). Pour vous donner une idée de grandeur pour un bon recruteur, l'an passé, 3 membres ont recruté 15 nouveaux membres.

Règlements

Tous membres en règle de son conseil peuvent se mériter ces prix à l'exception des : Agents de la fraternelle, Officiers d'État, Directeurs provinciaux, Directeurs régionaux.

Les Secrétaires Financiers sont admissibles, mais avec un défi doublé, ce qui veut dire que pour battre un membre qui aurait recruté 21 nouveaux membres, le Secrétaire Financier devra recruter ou réadmettre 42 membres et plus.

En cas d'égalité, un tirage au sort déterminera le ou les gagnants. La vérification des listes de parrainages s'effectue avec la liste du Conseil Suprême, alors, il est très important pour vous que votre nom et numéro de membre soit bien inscrit sur la formule 100 dans la **section 6**. La liste des gagnants sera connue dans la deuxième semaine de juillet 2013.



PAR LA PRÉSENTE, JE RECOMMANDE LE CANDIDAT NOMMÉ CI-DESSUS COMME MEMBRE DES CHEVALIERS DE COLOMBE		PAR LA PRÉSENTE, JE DÉCLARE QUE LES RENDREMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET QUE JE RESPECTERAI LA CHARTRE, RÉGLEMENTS ET ORDONNANCES DES CHEVALIERS DE COLOMBE	
NOM DU PROPOSANT EN LETTRES MAJUSCULES		NOM ET NO. DE MEMBRE DU PROPOSANT (obligatoire)	
DATE		SIGNATURE	
SECRETARE FINANCIER		GRAND CHEVALIER	
À RENDRE UNIQUEMENT POUR SIGNALER LE DÉCÈS D'UN MEMBRE			

Nouvelles du Secrétariat d'État

FACTURE DE PER CAPITA ET RELEVÉ DE CONSEIL

Dans le présent envoi, les Grands Chevaliers trouveront le Relevé de Conseil du Bureau Suprême du 1^{er} février 2013. Ce relevé mensuel est à remettre à votre Secrétaire Financier à chaque mois. La facture de per capita du 1^{er} janvier a été postée aux Grands Chevaliers le **21 janvier dernier**. Le per capita de janvier 2013 et les arrérages doivent être payés promptement. Nous vous rappelons cette obligation afin que les délégués de votre Conseil aient droit de vote lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 114^e Congrès provincial.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Le comité de conservation a maintenant :

- ▶ a contacté le membre personnellement;
- ▶ s'est assuré des raisons pour lesquelles le membre ne désire pas renouveler sa carte;
- ▶ que ces raisons ne soient pas d'ordre financier, de maladie ou de voyage;
- ▶ que ces raisons soient bien documentées.

VALIDITÉ CARTES DE MEMBRE

Toute carte de membre doit contenir 3 signatures. Elle doit être acceptée jusqu'à la date inscrite. Par exemple, à une assemblée du 15 février 2013, vous ne pourrez accepter une carte valide jusqu'au 31 décembre 2012. Elle doit être acceptée pour le Degré inscrit donc un membre 1^{er} degré ne doit pas avoir de carte 3^e degré et une carte 1^{er} degré ne peut être acceptée à une cérémonie du 3^e degré. Si toutes ces conditions existent, alors, la carte de membre doit être acceptée qu'elle soit faite à la main, à la machine à écrire, à l'aide de l'ordinateur du conseil ou imprimée par le Secrétariat d'État.

MEMBRE HONORAIRE À VIE

Un membre honoraire à vie devrait avoir reçu une carte plastifiée, émise par le Bureau Suprême. **Cette carte est valide « à vie » et le membre doit être accepté comme un membre en règle.** Il ne lui est pas nécessaire de présenter une carte du conseil (carte en carton).

MEMBRE HONORAIRE

Toutefois, nous demandons au Secrétaire Financier de faire parvenir à chaque membre honoraire à vie sa carte du conseil. Cela permet d'avoir un contact avec le membre, au moins annuellement, de savoir son statut ou s'il y a un changement d'adresse. La carte de membre honoraire n'est pas suffisante pour démontrer le statut de membre en règle étant donné qu'il a une cotisation à payer et qu'il peut être suspendu. Elle doit donc être accompagnée de la carte du conseil de l'année courante.

MEMBRE INVALIDE

Un membre invalide reconnu par le Conseil Suprême doit avoir sa carte du conseil.

PROCHAIN RAPPORT À PRODUIRE

Formule 1295 - Rapport semestriel de vérification

dû le 15 février

POUR LES RETARDATAIRES

Vérification d'invalidité

était due en décembre

Déclaration d'impôt (s'il y a lieu)

était due le 31 décembre

Formule 1728 - Activités fraternelles

était dû le 31 janvier

FORMULE 1845

AVIS D'INTENTION DE SUSPENDRE

Le 10 février, le Secrétaire Financier envoie un avis de 60 jours au membre, soit la formule 1845 - Avis d'intention de suspendre. Il ne s'agit pas d'une suspension, car celle-ci se fait par la formule 100, ni d'un avis de suspension car lorsque la suspension se fait, le membre n'en est pas avisé officiellement. La formule 1845 est l'avis final au membre que le Conseil a l'intention de le suspendre pour raison de non-paiement dans 60 jours seulement. Le Secrétaire Financier devrait aviser le membre payant sa carte après la production de la formule 1845, que celle-ci entraîne un processus comprenant d'autres invitations par le Chevalier Suprême, le Député d'État et le Député de district et ou n'y est pas mentionné que ce membre est suspendu.

ROSTER «EN LIGNE»

Tel que mentionné dans une note antérieure du Bureau Suprême, le roster de Conseil ou Assemblée n'est plus envoyé sur support papier. Il est disponible en format pdf ou excel sur le site du Conseil Suprême pour le Secrétaire Financier ou pour le Fidèle Contrôleur.

Pour vous le procurer, vous devez d'abord avoir un code d'invitation inscrit sur la lettre du Bureau Suprême que vous avez reçu lors de votre nomination. Si vous êtes Secrétaire Financier ou Grand Chevalier et que vous ne l'avez pas reçu ou si le code qu'elle contient ne fonctionne pas, vous devez vous adresser au Service à la clientèle au Suprême, au 1-800-380-9995. Le Système téléphonique vous répondra en langue anglaise. Dès ce moment, vous appuyez sur la touche « 2 » Une personne vous répondra. Si vous le désirez, vous pouvez demander le service de traduction en français. Vous devrez fournir votre nom, numéro de membre, fonction et numéro de conseil. On vous donnera votre code d'invitation alpha numérique.

Ensuite, allez à l'adresse suivante : <http://www.kofc.org/un/do/register>

Entrez...

- ▶ votre code d'invitation, il s'agit du code alpha numérique secret qui apparaît sur la lettre que vous avez reçue;
- ▶ votre numéro de membre;
- ▶ votre numéro de conseil;
- ▶ et répondez aux questions demandées.
 - ▶ Inscrire un nom d'utilisateur à votre choix;
 - ▶ et inscrire un mot de passe alpha-numérique de votre choix.

Par la suite, l'accès aux rapports en ligne se fait par le site <https://www.kofc.org/oo>

À noter que, comme il s'agit d'un site sécurisé, votre mot de passe doit être changé à chaque trois mois, lorsqu'on vous le demande sur le site du Suprême. Lors de l'ouverture d'une session, dans les 10 jours précédant l'échéance de votre mot de passe, vous verrez un message de couleur rouge donnant l'échéance de votre mot de passe en vigueur.

PROJET ACTIVITÉS FÉMININES ORGANISME ENREGISTRÉ

Le nom officiel de l'organisme aidé par notre comité des activités féminines présentement est: Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin. Son numéro d'enregistrement à l'ARC comme œuvre de bienfaisance est 11883 1486 rr0001.

FAITES CIRCULER L'ÉTENDARD

Ce feuillet n'est pas de nature confidentielle, il est important que tous les Officiers de votre Conseil et/ou de votre Assemblée puissent en prendre connaissance. Ce feuillet est également disponible sur le site officiel du Conseil d'État, à l'adresse suivante: www.chevaliersdecolomb.com/publications.html environ 2 semaines avant que vous ne receviez l'exemplaire papier. Soyez à l'affût des informations et devenir un ami de l'environnement. Inscrivez-vous en demandant de recevoir l'avis dès sa parution en ligne: info@chevaliersdecolomb.com et de retirer votre nom de l'adressage.

Vous pouvez aussi consulter les archives de L'ÉTENDARD sous le lien suivant: http://www.chevaliersdecolomb.com/archives_etandard.html

LE 114^E CONGRÈS PROVINCIAL

Hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth
12. 14 et 14 avril 2013

<http://www.chevaliersdecolomb.com/congres/2013/> À partir de ce lien, vous avez toutes les informations concernant l'hébergement, VIA RAIL partenaire privilégié de transport, le formulaire d'inscription des délégués, ainsi que l'horaire préliminaire.

NOMINATION des délégués

Avez-vous fait le choix des délégués de votre Conseil? Si ce n'est déjà fait, il est important de procéder maintenant. Ce 114^e Congrès provincial soulignera les 115 ans de chevalerie au Québec, la Nouvelle Évangélisation et 2013 Année de la Foi.

Documentation

Toute la documentation pertinente vous parvient à même ce feuillet «Étendard».

Informations additionnelles

Si vous désirez des éclaircissements, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétariat d'État: 1-866-893-3681

Suzanne Noiseux ou Fernand Rochon

VOUS AVEZ PLEIN DE PROJETS À RÉALISER

MONTRONS CE QUE NOUS AVONS DANS LE VENTRE

COMME TAIG KHRIS, RELEVONS LE DÉFI
CONTRE LA MALADIE DE CROHN ET LA COLITE

PHOTOGRAPHIE: ANNE MARIE GAGNON



image tirée du web

UN BEAU BONJOUR À VOUS TOUS, TOUTES,

C'est avec un grand plaisir que je viens vous partager quelques mots en ce début d'année.

J'espère que vous avez passé un beau temps des fêtes, et que vous êtes bien armés pour commencer une nouvelle année, avec plein de projets à réaliser, en réservant une grande part au bénévolat. Vous savez bien qu'on compte beaucoup sur vous pour nous aider à ramasser le plus d'argent possible afin de venir à bout de la recherche pour notre cause qui nous tient tellement à cœur, soit la

Fondation des Maladies Inflammatoires de l'Intestin, couvrant la maladie de Crohn et la Colite ulcéreuse.

À tous les jours il y a d'autres personnes qui doivent faire face à ces maladies, et sans notre aide, ils devront vivre avec les douleurs intenses liées à leur maladie.

J'espère qu'à force de parler de ces deux maladies-là, on pourra aider plus de personnes qui en sont aux prises, et qui ne savent pas vers qui se tourner, afin de les éclairer sur les problèmes de santé qu'ils vivent.

Je compte donc sur votre habituelle collaboration, et on se reparlera très bientôt.

Francine Beaucage
Présidente Comité activités féminines
et épouse du Député d'État



Fondation canadienne des
maladies inflammatoires
de l'intestin

Crohn's and Colitis
Foundation of Canada



Luc St-Denis
Coordonnateur provincia

Chevaliers de Colomb.

J'ai reçu par la poste un petit cadeau et j'aimerais le partager avec vous mes frères. Le conseil 7554 Ville Mercier donne des certificats "Célébrons les naissances" comme plusieurs d'entre vous! Par contre, ce

PARTAGEONS ENSEMBLE

Frères Chevaliers du Québec.

J'aimerais remercier tous les conseils et districts qui ont participé aux programmes des méritas. Toutes ces participations m'ont apporté une immense fierté et je constate encore une fois comment est grand l'ordre des

Conseil donne une belle petite lettre explicative aux parents pour bien souligner l'action chrétienne (la remise du certificat). J'ai décidé de le partager avec vous pour que, comme moi, vous puissiez savourer sa lecture. J'invite les Conseils qui font de belles choses, à les partager avec moi et qui sait, il y a toujours une possibilité que je le fasse publier. J'aime bien partager nos bons coups.

Salutations mes frères,
Luc St-Denis



Claude Touchette
Cérémoniaire d'État



Chevaliers de Colomb

Conseil 7554 Ville Mercier
730 St-Jean-Baptiste
Ville Mercier (Québec) J6R 1G6

Chers parents,

Quoi de plus beau dans la vie d'un couple que l'arrivée d'un enfant. Cet enfant, que vous allez aimer, cajoler, à qui vous allez transmettre vos valeurs, de foi, d'espérance et de charité. Avec votre expérience de vie vous le guiderez sur le grand chemin d'aventure.

Alors il est important pour nous, les Chevaliers de Colomb du conseil 7554, de souhaiter la plus cordiale bienvenue à votre petit trésor nom de l'enfant dans l'Église catholique et dans la société, et toutes nos félicitations à ses parents.

N'oublions jamais que la famille demeure le fondement de notre société et que nous portons le devoir d'en faire des liens de croissance, des ressources de bien-être et des foyers de bonheur.



Le baptême...

... Un signe de l'amour de Dieu toujours présent dans notre vie...

... Être accueilli dans la famille des enfants de Dieu, comme fils ou fille de lumière.

... Écouter le Christ te dire : 'Tu as du prix à mes yeux et je t'aime.

... S'émerveiller de Dieu, puisqu'il nous a donné la vie et la vie en abondance.

L'église est là, comme une source, comme un puits où l'on trouve l'eau vive de la force pour grandir avec le Seigneur.

*Alain Gagnon
Grand Chevalier
(514) 232-3911*

RAPPORT MENSUEL DES SYNDICS

Accès administratif

www.chevaliersdecolomb.com

Section formulaires – Secteur Conseils

>>> À l'usage des syndics

Une calculatrice Excel disponible et qui permet aux syndics de préparer mensuellement le rapport de vérification du Conseil. Afin de vous aider à vous en servir, consultez la page intro à la fin du fichier. À la fin du semestre, une feuille calcule ce sommaire et permet de retrouver les données nécessaires pour le rapport semestriel de vérification de Conseil (formule 1295).
Une collaboration appréciée de frère Germain Pinard.

Liste A - État des membres (Juifin)		Liste B - État des membres (Juifin)		Liste C - État des membres (Juifin)			
ADDITIONS	Assocs	Assur	Total	DEDUCTIONS	Assocs	Assur	Total
Total - Débit de la période	0	0	0	0	0	0	0
Membres initiés	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'autres conseils	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'Assocs à Assur	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'Assur à Assocs	0	0	0	0	0	0	0
Réintégrés et réadmis	0	0	0	0	0	0	0
Total pour la période	0	0	0	0	0	0	0
Moins déductions finales	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de membres - Fin de période	0	0	0	0	0	0	0

Secrétaire financier		Secrétaire trésorier	
Argent en main - Débit		Argent en caisse - Débit	
Recettes liées aux activités courantes :		Reçu du Secrétaire financier	
- Cotisations, initiations	\$	Intérêts gagnés sur placements	\$
- Choix	\$	Recettes sociales	\$
- Choix	\$	Debités liés aux activités courantes :	\$
Recettes liées aux dispositions :	\$	- Capital en Suprême	\$
- Placements court terme	\$	- Capital en État	\$
- Ventes immobilières	\$	- Autres charges d'opérations	\$
- Vente de biens meubles	\$	- Intérêts sur emprunt	\$
- Vente d'actions et obligations	\$	- Choix	\$
Argent remis au secrétaire trésorier	\$	Total des débiteurs courants :	\$
Argent en main - fin de période	\$	- Achats immobilisation	\$
Argent	\$	- Achats de biens meubles	\$
Fonds non déposés (Petite caisse)	\$	- Achats d'actions et obligations	\$
En Banque	\$	- Rapprochement capital	\$
Compte général	\$	- Placements court terme	\$
Compte social	\$	- Total des acquisitions	\$
Placements C. T.	\$	- Solde net en caisse	\$
		- Verrillottes	\$
		Passif	\$
		- Du au Suprême	\$
		- Capital	\$
		- Au Provincial	\$
		- Paiement à l'avance	\$
		- Divers - passif	\$
		- Comptes à payer court terme (0-3 ans)	\$
		- Comptes à payer long terme (3 ans +)	\$
		- Choix	\$
		- Passif courant total	\$
Total du passif et de l'avoir	\$		\$

PERSONNALITÉS COLOMBIENNES

pour le mois de décembre 2012

Georges-Henri Tremblay

du Conseil St-Honoré de Dubuc 7430

Sa petite histoire

Frère Georges-Henri a été reçu Chevalier en 1966. Il a été l'un des collaborateurs à la fondation du Conseil. Au cours de son périple colombien, il a occupé les fonctions de Cérémoniaire de district, cérémoniaire des cérémonies d'accueil et la fonction de Député Grand Chevalier pour le terme 1989-90. Frère Tremblay a aussi participé à la construction du Centre récréatif de St-Honoré et a été l'organisateur de partie d'huîtres. Fier de son implication et toujours prêt à se dévouer pour l'avancement de son Conseil. Il est aussi important de souligner sa vie familiale. Il est l'époux de



Marie-France Duchesne. De cette union, 9 enfants ont vu le jour: Christian, Yvon, Jacquelin, Harold, Claude, Danielle, Josée, Caroline et Corinne. Aujourd'hui, ce couple compte aussi 31 petits-enfants.

pour le mois de janvier 2013

Denis Lapierre

du Conseil Bernières-St-Nicolas 9896



Sa petite histoire

Frère Lapierre a été reçu Chevalier en février 2005. Denis a toujours eu à cœur le bien-être de la jeunesse. Depuis plus de sept années, le comité Jeunesse et Sports y doit sa réussite, par son dynamisme, sa passion et son engagement. Au fil des ans, il s'assure que les programmes lancer libre, soccer et de dessins deviennent partie intégrante du programme scolaire. Toutes ces activités permettent à ces jeunes une source de plaisir, de bien-être et de santé. Cela dans le respect des règles, d'estime de soi et de dépassement, voilà le message que Denis laisse à ces jeunes. Un exemple... un modèle à suivre.

NOS PLUS SINCÈRES FÉLICITATIONS



Tu as un peu de TEMPS on a besoin de toi!

Les bénévoles sont des gens dévoués à votre cause.

Les bénévoles sont des hommes et des femmes
qui œuvrent au sein de votre organisation.
Ils peuvent faire aussi bien partie du conseil d'administration
que prendre en charge des tâches plus diversifiées.

Ces bénévoles apportent avec eux
nombre de compétences, d'intérêts et de talents,
et ils peuvent en faire bénéficier l'organisation.

Le bénévole doit aussi savoir comment répondre
autant aux besoins individuels que communautaire
à l'intérieur même de ses programmes et régions.

Si le bénévole est satisfait et heureux,
l'organisation tout entière en bénéficiera.
De sorte que tout le monde y gagne.

DÉFINITION

BÉNÉVOLAT

Le bénévolat,
c'est l'art de la gratuité de cœur,
du geste et du temps.

Le bénévolat
ne connaît d'autres lois
que le besoin de l'autre,
percevoir avec lui
et trouver ensemble
les solutions nécessaires.

L'engagement bénévole,
ne serait-ce pas là
une façon d'humaniser
une société qui s'individualise
de plus en plus?

Le bénévolat,
c'est une fleur que l'on s'offre.

Le bénévolat,
c'est un cheminement personnel :
c'est une fenêtre ouverte
sur le monde.

Le bénévolat
a tellement de valeurs
qu'il n'a pas de prix.

(Auteur inconnu)

PÉLERINAGE À SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

pour tous les Chevaliers de Colomb, leurs familles et leurs amis

Vous êtes invités à venir célébrer la messe de l'Unité

à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
sous la présidence de

Mgr Gérald Cyprien Lacroix,

Archevêque de Québec

assisté de l'abbé Jean-Guy Paradis,

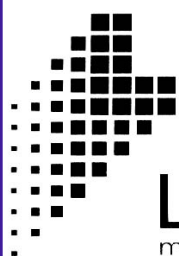
Aumônier diocésain



Dimanche, 26 mai 2013 à 14 heures



Conseil hôte
2896 - Côte de Beaupré
Sainte-Anne-de-Beaupré
418-827-8793
cam-ray@derytele.com



Lemieux
mobilier de bureau inc.

JEAN-LOUIS LEMIEUX
Fournisseur officiel
du Secrétariat d'État

1380, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc J2T 1K3

Tél.: (450) 773-2251
1-800-363-0157
Fax: (450) 773-7363

L'Étendard...

En ligne

Prenez-en connaissance 15 jours avant

Si vous ne désirez plus recevoir l'exemplaire
format papier, faites parvenir un courriel à:
info@chevaliersdecolomb.com
en mentionnant

DEMANDE DE RETRAIT ÉTENDARD.

...INSCRIVEZ-VOUS